

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
DECISIONS  
BUDGETAIRES

**OBJET :**  
**AVANCE SUR  
SUBVENTION  
ASSOCIATIVE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 MARS  
2024

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 MARS 2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **19 MARS 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-67  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Pierre  
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,  
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Bruno PERLES, Préscillia  
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian  
WINTERHALTER

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM À Jacqueline RATABOUIL,  
Bernard GRIMAUD À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Brigitte BATIGNE À Hélène GIRAL,  
Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Philippe GUIRAUD,  
Agnès SOULIER À Préscillia GRANIER,  
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,  
Adrien ROUZAUD À Marie-Claude BOURREL,

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

A la demande du Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet (COFC), M. le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur la subvention 2024 à cette structure dans la limite de 20 000 €.

Cette avance sera prélevée sur l'article 65748 du budget Ville 2024 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** le versement d'une avance sur subvention 2024 de 20 000 € pour le COFC,

**PRECISE** que cette avance sera prélevée au budget Ville 2024 sur l'article 65748 et déduite de la subvention 2024 votée prochainement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 mars 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

19 MARS 2024

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :

19 MARS 2024

Par publication le :

19 MARS 2024

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Recu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19 MARS 2024

ID : 011-211100763-20240314-DB202467SG-DE

Berger  
Levrault